



## PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 17 octobre 2018.

### COMMUNIQUE DE PRESSE

-----

## Aide à l'assurance récolte - Campagne 2018

La direction départementale des territoires de la Haute-Marne rappelle aux exploitants agricoles qui ont demandé l'aide à l'assurance récolte dans leur dossier PAC au titre de la campagne 2018 qu'ils doivent transmettre, par courrier (de préférence avec AR), **l'original** du formulaire « de déclaration de contrat multirisque climatique sur récolte » pour le **30 novembre 2018** au plus tard (date de réception à la DDT).

Ce formulaire pré-rempli par les compagnies d'assurance a été envoyé aux exploitants. Il leur appartient de vérifier la conformité des informations y figurant et de le signer (par tous les associés en cas de GAEC) avant de le transmettre à la DDT.

En cas d'inexactitude(s), l'exploitant doit prendre contact avec son assureur pour lui signaler les corrections à apporter et lui demander d'établir un nouveau formulaire.

Il est également rappelé que pour bénéficier de l'aide, l'exploitant doit avoir payé la totalité de la cotisation d'assurance afférente à son contrat au plus tard le 30 octobre 2018

Toutes les informations relatives à cette aide figurent sur la notice nationale d'information « Aide à l'assurance récolte » disponible sur le site TéléPAC à l'adresse suivante : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter madame Agnès Consigny (03.25.30.79.46) au service économie agricole de la direction départementale des territoires de la Haute- Marne.

#### **Contact Presse :**

Lysiane Brisbare : 03.25.30.2254/ 06 86 80 52 55